

CENTRE CULTUREL ROBERT-HENRY / CONCOURS DE DESSIN

REGLEMENT

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le Centre culturel Robert-Henry de Nogent organise un concours de dessin, libre et gratuit :

Le thème :

“Exprimez votre confinement par le dessin”

Ce concours est ouvert aux enfants, avec deux catégories :

- Les enfants jusqu'à 8 ans inclus.
- Les enfants de plus de 8 ans.

Une attestation parentale est nécessaire. **Un seul dessin par enfant sera accepté.**

LE CONCOURS SERA OUVERT JUSQU'AU 31 MAI 2020.

Tous les dessins seront exposés au centre culturel au mois d'octobre et tous les participants seront conviés au vernissage. Les trois premiers de chaque catégorie, sélectionnés par un jury seront récompensés par des prix culturels. Des lots de consolations seront offerts aux autres.

ARTICLE 2 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les enfants de Nogent et communes associées, à l'exclusion des enfants ou petits-enfants des membres du jury.

Les dessins devront être en format A4, envoyés par courrier à Centre culturel, (Concours de dessin), rue de la Piscine, 52800 Nogent.

Le nom du participant, son âge, le titre de son dessin devront figurer au dos du dessin.

Toutes les techniques sont autorisées, à l'exception des collages.

Les attestations parentales seront à joindre à l'envoi du dessin.

Les participants au concours doivent être les auteurs du dessin.

ARTICLE 3 : CRITÈRES DE SELECTION

Les dessins seront évalués sur l'émotion qu'ils dégagent, sur leur originalité, par le jury.

ARTICLE 4 : EXPOSITION, PUBLICATION DES ŒUVRES

Les dessins seront soit exposés, soit scannés et projetés sur écran, en fonction du nombre de participants. Ils pourront être utilisés pour mettre en valeur ce concours, par Internet ou via la presse locale. Chaque participant autorise leur publication sur tous supports. Ces publications ne donnent pas lieu à rémunération.

ARTICLE 5 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés courant juillet, de la date de remise des prix et de l'exposition.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué d'élus, d'agents de la Ville, de personnes qui fréquentent régulièrement les lieux culturels et de bénévoles d'associations.

ARTICLE 7 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les dessins discriminants ou de toute nature réprimée par les lois en vigueur.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné

Demeurant :

..... Tél.

autorise mon fils, ma fille

Age : à participer au concours de dessin, organisé par le centre culturel de Nogent, et en accepte ses termes.

Nogent, le

Signature